Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire · A·F·S·C·A · Federaal Agentschap voor de Veiligheid van de Voedselketen · F·A·V·V ·

COMMUNIQUE DE PRESSE de l'AFSCA

Grippe aviaire : levée du confinement chez les amateurs

17/03/2017

Le Ministre de l'Agriculture Willy Borsus lève la plupart des mesures de prévention contre la grippe aviaire pour les volailles et oiseaux d'amateurs, pour les pigeons et pour les oiseaux coureurs à partir de ce vendredi 17 mars à 14h. Les détenteurs professionnels de volailles doivent quant à eux encore patienter : le risque reste toujours trop élevé pour ce type d'exploitation, comme il l'était déjà lors de la mise en place des premières mesures en novembre.

Le Ministre de l'Agriculture Willy Borsus : *« Je tiens à remercier les détenteurs amateurs et professionnels pour leur collaboration et l'application des mesures. Leur application nous permet d'avoir évité jusqu'à présent la dispersion de la maladie dans les élevages amateurs et professionnels de volailles. Rien n'est cependant acquis et la vigilance reste de mise. A ce stade, l'évaluation de risque menée par nos services et nos experts ne permet pas encore de lever le confinement du secteur professionnel, mon objectif étant de protéger globalement la santé animale au sein de nos élevages en Belgique. Je suis conscient des difficultés que cette situation engendre et j'encourage les éleveurs professionnels de volailles à continuer à appliquer strictement les mesures préconisées car le danger n'est pas-encore-totalement derrière nous. »*

Quelle est la situation actuellement ?

En février, notre pays a connu trois contaminations par la grippe aviaire du type H5N8 : une chez un détenteur amateur d'oiseaux d'ornement à Lebbeke et deux autres concernaient des oiseaux sauvages (à Oud-Heverlee et à Huldenberg). Le dernier cas date d'il y a 3 semaines ; on observe également une situation qui devient progressivement plus favorable dans les pays voisins. Cette évolution indique que le virus de la grippe aviaire circule moins chez les oiseaux sauvages. De ce fait, le risque de contamination des oiseaux captifs a suffisamment diminué pour pouvoir lever la plupart des mesures préventives chez les amateurs.

Qu'est-ce qui change pour les amateurs ?

F.A.V.V.
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55
1000 Brussel
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :
Tel. 0800 13 550
Fax 0800 24 177

http://www.favv.be

A.F.S.C.A.
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique 55
1000 Bruxelles
Tel. 02 211 82 11

Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13 550
Fax 0800 24 177

http://www.afsca.be

Les amateurs ne doivent plus confiner leurs volailles et oiseaux. Cependant, vu que le risque de grippe aviaire n'est pas encore totalement exclu, l'AFSCA conseille fortement cette mesure de protection, en particulier à proximité des plans d'eau où le risque de contamination par les oiseaux sauvages est plus important. Les amateurs **sont toujours obligés de nourrir et d'abreuver leurs animaux à l'intérieur ou sous filets**.

Les rassemblements d'oiseaux et de volailles (expositions, concours, ventes, bourses, …), y compris les vols d'entrainement et de concours de pigeons, sont à nouveau autorisés moyennant les conditions habituelles : autorisation du bourgmestre, contrôle par un vétérinaire, liste des participants.
De plus, les amateurs sont à nouveau autorisés sur les marchés publics. Comme toujours, les oiseaux doivent avoir été confinés dans les 10 jours qui précèdent la tenue du marché.

La chasse avec les rapaces reste interdite. Lors de ce type d'activité, le risque de contamination par les oiseaux sauvages est encore jugé trop élevé.

Qu'est-ce qui change pour les professionnels ?

Etant donné qu'ils détiennent de beaucoup plus grandes quantités de volailles, le confinement est maintenu chez les détenteurs professionnels. Une exception est faite pour les oiseaux coureurs (autruches, nandous, émeus, …) : bien que le confinement reste toujours conseillé, les oiseaux coureurs peuvent à nouveau sortir en libre parcours, étant entendu que, comme chez les amateurs, ils doivent être nourris et abreuvés à l'intérieur ou sous filet.

L'Agence évalue quotidiennement la situation en Belgique et dans les pays voisins. En conséquence, si la situation favorable actuelle se maintient, une levée totale des mesures de confinement pourrait être envisagée avant le 10 avril.

L'ensemble des mesures est consultable sur le site internet de l'AFSCA :
- Toutes les informations concernant la grippe aviaire : www.afsca.be/santeanimale/grippeaviaire/
- Pour les amateurs : www.favv.be/santeanimale/grippeaviaire/detenteursamateurs.asp

Personne de contact pour la presse francophone : Jean-Sébastien Walhin 0476/885.077